

Le Prémontexte



Volume 89

Décembre 2020—Janvier 2021

Mot de la mairesse	page 2
Bibliothèque	page 3
Informations municipales	page 4
Cercle de Fermières	page 5
Aidants Naturels	page 6
Covid aide psychosociale	page 6
Vol véhicules récréatifs	page 7
<u>IMPORTANT : Dépôt de neige</u>	<u>page 8</u>
Disposition des cendres	page 9
<u>IMPORTANT: Patinoire</u>	<u>page 10</u>
Séance huis clos	page 11
Nouvelles adresses courriel	page 11
Mot de la FADOQ	page 12

La prochaine séance du conseil municipal aura
lieu le lundi 11 janvier 2021 à 19h.

Prémontoises et Prémontois,

L'Année 2020 a été éprouvante pour nous tous mais sa fin approche et les espoirs sont permis.

Bien sûr, le Temps des Fêtes ne sera pas comme les autres années, mais tous les efforts que nous avons faits collectivement doivent encore être soutenus pour un bon moment.

Nous avons tous été mis sur pause depuis le printemps dernier mais la vie reprendra graduellement son cours normal dans l'année qui vient, j'en suis convaincue.

En ces temps moroses, gardez le moral. Rêvez d'un printemps ensoleillé, des premières fleurs et de tout ce que nous avons oublié de regarder parce que nous étions pris dans le tourbillon de la vie.

À chacun de nous de faire les bons choix pour enfin pouvoir profiter à nouveau de tout ce dont nous avons été privés et qui nous est si cher.

Ne vous laissez pas abattre, appelez vos proches et vos amis. Restez en contact. Soyez vigilants et veillez les uns sur les autres.

En terminant, je souhaite à toutes et à tous que :

L'Année 2021 vous garde en Santé et vous apporte Bonheur et Paix!

Barbara Paillé, mairesse



Bibliothèque

L'année 2020 tire à sa fin, une année remplie de défis. En cette première année comme coordonnatrice de la bibliothèque, je n'ai malheureusement pas pu vous offrir toutes les activités que j'aurais souhaitées. Ce n'est que partie remise! En attendant un retour à une vie plus normale, nous nous concentrons sur ce qui est le plus cher à nos yeux : vous donner l'accès à la lecture. C'est pourquoi nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garder la bibliothèque ouverte, et ce, même si nous devons parfois faire des compromis.

Nous continuons à faire des achats de livres et à garnir nos étagères de nouveautés. Faites vos réserves pour la période des Fêtes! La limite de documents empruntés (par personne) pour cette période sera de 10 au lieu de 5. Vous pouvez aussi emprunter nos jeux de société.

Vous n'êtes pas abonné? N'attendez plus, c'est gratuit!

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 18h30 à 20 h et le troisième samedi du mois de 10 h à midi.

La bibliothèque sera fermée du 20 décembre 2020 au 5 janvier 2021.

Vous souhaitez vous joindre à notre fabuleuse équipe de bénévoles? N'hésitez pas à me contacter.

Suivez-nous aussi sur facebook.com/biblioSteAngeledePremont pour être au courant des toutes dernières nouvelles!

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite nos meilleurs vœux en cette période des Fêtes.



Julie Pigeon, coordonnatrice

Biblio124@reseaubibliocqlm.qc.ca

Du 15 novembre au 15 avril, il est strictement interdit de stationner la nuit dans les rues de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont. L'interdiction est en vigueur de minuit à 7h.



Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 18 décembre au 3 janvier.

Nous serons de retour lundi le 4 janvier dès 9h.

La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont met à la disposition des citoyens des paires de raquettes. Vous pouvez les emprunter en contactant Doris Jetté au 819-691-5086 ou Georges Lysight 819-268-5516. C'est entièrement gratuit!!



La collecte des ordures et de récupération se font un lundi sur deux.

Collecte des ordures :

- 14 décembre et 28 décembre
- 11 janvier et 25 janvier

Collecte de la récupération :

- 14 décembre et 28 décembre
- 11 janvier et 25 janvier



Cercle de Fermières

Nouveau site de vente en ligne

Le Cercle de fermières de Ste-Angèle-de-Prémont a pour mission l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi que la transmission du patrimoine culturel et artisanal. Cinquante femmes provenant de plusieurs municipalités de la MRC de Maskinongé sont membres de cet organisme.

En cette période de pandémie, les membres du Cercle n'ont pu participer aux différentes activités annuelles telles que la fête au village ou le marché de Noël. C'est grâce à ces activités que normalement elles recueillent les fonds nécessaires au fonctionnement du Cercle leur permettant par conséquent de remplir leur mission.

Dans ce contexte, le Cercle a décidé de se tourner vers la vente en ligne pour offrir les produits confectionnés par ses membres. Tuques, mitaines, bas, linges à vaisselle, tabliers, jouets ainsi que plusieurs autres trésors sont offerts sur un site créé à cet effet.

S'inscrivant totalement dans le mouvement de l'achat local, ce site vous permettra de dénicher des cadeaux de qualité, tout en soutenant un organisme de la région. Nous invitons donc la population à consulter dès maintenant notre site sur Facebook **Cercle des fermières steangeledepremont**. Vous pouvez aussi trouver le lien sur le site du Panier bleu (www.lepanierbleu.ca) en cherchant Cercles des fermières stenageledepremont.



« Prendre soin de soi pour prendre soin des autres »

La direction et le personnel vous offrent leurs meilleurs vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Les services de répit sont toujours en action

Nos activités de soutien

« Aider sans s'épuiser » rencontre : 11 décembre 2020, 11 et 25 janvier 2021 de 14h à 16h

« Comprendre le processus du deuil » : rencontre : 11 décembre, 15 et 29 janvier 2021 14h à 16h

Café Jasette : rencontre 15 décembre, 11 janvier et 25 janvier 2021 de 18h à 20h
Pour informations 819-268-2884 ou aidantssogetel.net

*Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 18 décembre 2020 12h au 3 janvier 2021 pour la période des fêtes

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec



Covid-19

Vous vivez une situation difficile en lien avec la pandémie de COVID-19 ? Vous, ou un proche, présentez des symptômes anxieux ou dépressifs ? Vous vivez de l'isolement, des problèmes conjugaux, familiaux, financiers ou autres ? En parler pourrait vous aider.

**Venez rencontrer une intervenante psychosociale du CIUSSS MCQ
à la Salle des Loisirs de Sainte-Angèle-de-Prémont.**

Lundi 11 janvier 2021 de 13 h à 16 h

Si votre situation nécessite une intervention immédiate ou que vous avez besoin de soutien, il est possible de communiquer avec Info-Social 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en composant le 811 option 2 ou de vous présenter au CLSC au 41 Boulevard Comtois, Louiseville, sans rendez-vous du lundi au vendredi entre 8h et 16h ou en composant le 819-228-2731 poste 2107 et 2108. Service gratuit et confidentiel. **Veuillez noter que le port du masque est obligatoire**



VOLS DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS : COMMENT PRÉVENIR

Trois-Rivières, le 26 novembre 2020 – La Sûreté du Québec désire sensibiliser les citoyens aux vols de véhicules récréatifs, tels que motoneiges, quad, côte-à-côte, bateaux, motos et autres. Les policiers demandent aux citoyens de faire preuve de prudence et de vigilance afin de prévenir le vol de leur véhicule. Voici quelques conseils de prévention :

- De préférence, garez votre véhicule récréatif dans un garage intérieur sécurisé ou dans un endroit extérieur très visible et bien éclairé;
- Enchaînez votre véhicule récréatif à un objet fixe et utilisez un cadenas à l'épreuve des coupe-boulons;
- Munissez votre remorque d'un dispositif antivol à l'épreuve des coupe-boulons;
- Gravez les six derniers chiffres du numéro de série de votre véhicule récréatif sur le châssis sous le siège, sur le dessus du moteur et sur toutes autres pièces que vous jugez utiles. L'identification ultérieure sera plus facile et la revente plus difficile;
- Lors de ventes sur un site internet de petites annonces, veuillez ne pas divulguer votre adresse de domicile. Autant que possible, convenez d'un endroit sécuritaire qui peut être un endroit autre que le lieu de votre domicile, pour l'essai du véhicule que vous avez à vendre. De cette façon, il sera impossible pour une personne malveillante de localiser votre véhicule sur internet.
- Sans vous exposer et compromettre votre sécurité personnelle, portez une attention particulière aux véhicules et aux personnes qui ne sont pas habituelles dans votre environnement ou celui de vos voisins.

Pour toute personne suspecte, notez une brève description de celle-ci; le sexe, l'âge approximatif, la couleur de l'habillement et les signes particuliers, tels que les tatouages, cicatrices, vêtements ou bijoux. Pour les véhicules suspects, relevez en premier lieu le numéro d'immatriculation, ainsi que la couleur et la marque. Renseignez-vous à votre poste de police local pour avoir des informations concernant la mise sur pied d'un comité de surveillance de quartier tel que le programme « Bon Voisin Bon Œil » de la Sûreté du Québec.

Vous pouvez contacter les policiers en composant le 310 4141 ou *4141. Pour toute urgence immédiate, veuillez contacter le 911.

Dépôt de neige

Extrait du règlement no 257-12

Nuisances

4. Nuisances : Constitue une nuisance aux fins du présent règlement et est prohibé par quiconque :

- A) le fait d'utiliser ou de permettre que soit utilisé un terrain vacant, tel que défini au présent règlement, comme dépôt de neige.
- B) Le fait de déposer ou de permettre que soit déposée de la neige sur un terre-plein ou toute place publique (rue).
- C) Le fait par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un établissement commercial, industriel, gouvernemental ou institutionnel d'utiliser en tout ou en partie un terrain résidentiel adjacent, comme dépôt de neige.
- D) Le fait de déplacer ou de permettre que soit déplacée de la neige, en provenance de son terrain de l'autre côté de la rue par quelque moyen que ce soit.
- E) Le fait de déposer ou de permettre que soit déposée de la neige dans un cours d'eau.
- F) Le fait de déplacer ou de permettre que soit déplacée de la neige, en provenance de son terrain vers une borne fontaine obstruant celle-ci pour son utilisation au service incendie.

5. Amendes : Toute infraction à l'article 4, passible d'une amende pouvant aller de 300\$ à 2 000\$ pour une personne physique et d'une amende pouvant aller de 600\$ à 4 000\$ pour une personne morale.

Disposition des cendres

Comment s'en débarrasser :

- Videz régulièrement les cendres du foyer.
- Jetez les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique.
- N'utilisez jamais un aspirateur pour ramasser les cendres chaudes.
- Déposez le contenant à l'extérieur sur une surface non combustible.
- Gardez une distance minimale d'un mètre entre le contenant métallique et les murs de la maison, du garage, du cabanon et de toute autre matière combustible comme une haie ou un abri de toile.
- Les cendres devraient reposer dans ce contenant au moins 7 jours avant d'être jetées dans un autre contenant tel le bac de matières organiques ou la poubelle. À cet effet, consultez également les recommandations de votre municipalité.
- Avant de transvider les cendres dans un autre type de contenant, vérifiez que ces dernières sont parfaitement refroidies.

Brassez les cendres régulièrement afin de vous assurer qu'aucune chaleur ne s'en dégage. Pour plus de précautions, conservez les cendres durant toute la saison hivernale et débarrassez-vous-en seulement au printemps.

Patinoire



Municipalité de
SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont par visioconférence, ce lundi 7 décembre 2020 à 19h00 et à laquelle sont présents, Madame la mairesse, Barbara Paillé et les membres du Conseil: Mesdames Julie Bibeau, Marie-Claude Lafond, Doris Jetté et Murielle L. Lessard. Messieurs Denis Bergeron et Georges Lysight.

313-12-20

FERMETURE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT la situation
publique;

BONNE NOUVELLE !!

Suite à la mise à jour de l'association québécoise des
loisirs municipaux du 11 décembre dernier, le conseil
municipal autorise l'ouverture de la patinoire en
suivant les directives auxquelles la municipalité devra
se soumettre pour la saison hivernal 2020-2021.
mesures de
patité n'a pas les employés nécessaires pour

EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que
le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont ferme la patinoire jusqu'à
nouvel ordre.

La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

/S/ Barbara Paillé, mairesse

/S/ Isabelle Plante, d.g.

Extrait pour copie conforme
8 décembre 2020

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Séance à huis clos

À la suite des recommandations de la santé publique nos séances
sont tenus à huis clos par vidéoconférence.

Celle-ci sera publicisée dès que possible sur notre site Internet.

Voici l'adresse pour consulter les séances:

[www. Sainte-angele-de-premont.ca/gestion-municipale /](http://www.Sainte-angele-de-premont.ca/gestion-municipale/) proces-
verbaux

Si vous avez des questions pour la séance, vous pouvez les envoyer
par courriel à dg@sainte-angele.ca

Dès que nous pourrons faire nos séances avec un public nous
vous aviserons

Nouvelles adresses courriel

Prenez note de nos nouvelles adresses courriel:

Barbara Paillé, mairesse:

maire@sainte-angele.ca

Isabelle Plante, directrice générale:

dg@sainte-angele.ca

Sonia Bellemare, adjointe administrative:

adjointe@sainte-angele.ca



À tous nos membres de la FADOQ
de Ste-Angèle-de-Prémont.

Le conseil de la FADOQ ainsi que son président
nous voulons vous souhaiter un très beau temps
des fêtes et aussi pour que l'année qui va commen-
cer soit remplie de santé et de beaux projets.

Mon souhait le plus cher c'est de tous nous
revoir en 2021 en santé.

Louis Grenier, président

